VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

LE "EAGLE WAREHOUSE,"

Contigu à la Wogan Sugar Refinery, rue Nord Peters, entre l'avenue Lafayette et la rue Port, terrain 64 sur 140 pieds. Faisant face au fleuve et aux voies de chemins de fer.

Marie E. Gauche vs Malvina Gauche et al

No 71,375—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 22 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 10 novembre 1903 et signé le 17 novembre 1903, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété connue comme le "Eagle Warehouse," située dans le Troisième District de cette ville, consistant de deux (2) lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, désignés comme lots 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant N. Peters), Victory (maintenant Decatur), Port et Enghein (maintenant l'avenue Lafayette), sur un plan fait par A. Castaing le 5 avril 1854 déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 34 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Levée et trente quatre (34) pieds 1 pouce, plus ou moins dans le fond avec une profondeur de 140 pieds plus ou moins. Bien situés, façade au fleuve avec facilité de chemin de fer et certain d'augmenter en valeur.

Conditions — Un tiers ou plus et la balance en 1, 2 et 3 ans, la portion de crédit s'il y en a du dit prix devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés en blanc et paraphé par l'officier faisant la vente, ledit billet ou billets devant porter intérêt au taux de 5 pour cent par an de la date payable annuellement et 10 pour cent honoraires d'avocat, le dit partage et vente devant être fait avec un pacte de non aliénando et les hypothèques usuelles et contenir les clauses d'assurances et de sécurité. 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais de acquéreur.

Merrick et Lewis avocats

21 nov—21 22 29—déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Maison et Effets Mobiliers.

SUCCESSION DE MME MARY NICKERSON VEUVE DU DEFUNT JUSTIN NICKERSON

No 71,954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

LUNDI LE 30 NOVEMBRE 1903

à 11 heures a m sur les lieux

1714 rue Hopital entre les rues Claiborne et Derbigny

il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la susdite Cour, Division C, daté le 12 nov. 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un lot d'effets mobiliers, meubles, etc., parmi plusieurs pièces antiques, le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

19 nov - 19 22 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE SIMPLE,

1714 RUE HOPITAL.

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Mme Mary Nickerson veuve du défunt Justin Nickerson.

No 71,954 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis Encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet

MARDI LE 22 DECEMBRE 1903

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 12 novembre 1903, et d'un autre ordre daté le ... novembre 1903 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hopital, ... Claiborne et Derbigny, mesurant en mesure américaine 27 pieds 3 pouces ... lignes de face à la rue Hôpital sur 124 pieds ... et 2 lignes de profondeur, étant partie ... original lot ... Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant environ 6 chambres, cabinet, galerie, citerne, hangar, etc., désigné par le No 1714 rue Hopital. Dans un bon voisinage près de plusieurs agréments.

Conditions—Comptant — 10 pour cent au moment de l'adjudication et l'acquéreur devant payer les taxes de 1903. L'acte de vente pardevant J. Lautenschlaeger notaire, aux frais de l'acquéreur.

Benjamin Ory avocat.

1 nov—19 22 29—déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters

No 71,351—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 15 décembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 20 octobre 1903 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le ... District de cette ville, au delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Thomas ... comme lots A, B et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit: Le lot A étant d'une forme triangulaire 24 pieds ... ligne de la propriété de la succession M. Trepagnier ... profondeur ... contigu à la réserve navale ... lignes et 85 pieds ... ligne du lot B ... dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds ... pouces de face à la manche Saux ... pieds de largeur dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M Trepagnier ... profondeur de 170 pieds ... lots Nos 52 et 53 ... 30 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale, et les lots 52 et 53 ... pieds de face à la manche Saux ... entre lignes parallèles de 124 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans ... billets des acquéreurs portant intérêt ... l'adjudication, stipulant 7 pour cent ... jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de l'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et continuelles de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous notaire aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 15 22 29—déc 6 13 15

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

912 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Gaid et son mari.

No 71,464 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 décembre 1903 à 11 heures a m., il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 20 novembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clark, Bienville, Conti et l'avenue Hagan désigné comme lot 13 et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Conti par 112 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1903 au-dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 nov—24 29—déc 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 914 N. Roman.

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Joseph Fortier et als vs Ferdinand Fortier et als.

No 71,006— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur; bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Dumaine, St Philippe et Derbigny désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé par devant Ant Abat, notaire en cette ville lequel lot mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, et en largeur 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages contenant dans les deux bâtisses 8 chambres, cabinet, deux citernes etc. et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité ... être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur lequel doit assumer les taxes de 1903 en plus et au-dessus de son enchère et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Waldo avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd".

Bureau 312 Bâtisse Hennen

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, le 1er décembre 1903, à midi. La Résidence à deux étages 1923 rue Rousseau entre les rues Ste Marie et St André.

Succession de William Woolridge

No 59,732—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR E. A. CARRERE Encanteur—Bureau No 406 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre rendu daté et signé le 26 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon Fred D. King juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois rue Fulton). Ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan par C. J. Zimpel député voyer de ville, le 15 avril 1834 et annexé pour référence à un acte par devant William Christy, le 11 février 1834, lequel dit lot mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau, 28 pieds 10 pouces et 2 1-2 lignes de largeur dans le fond sur 181 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 2 et 179 pieds 6 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont connues comme le No 1923 rue Rousseau et comprenant une résidence simple en bois à deux étages couverte en ardoises et retirée de la rue contenant quelques 6 chambres, hangar, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, en plus et au dessus du prix de la vente. L'acte de vente pardevant Jno A. Gresser notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente. M. D. Dimitry, avocat.

E. A. CARRERE, Encanteur.

1 nov—1 8 15 22 29 30—déc 1

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de Valeur dans le Premier District. Succession d'A. ex Peterson.

No 70,605 — Division C.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur—MARDI, le 1er décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à deux ordres datés et signés le 8 avril et le 28 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district désigné par le No 32 dans l'ilet 665, borné par les rues Lopez, Gravier, Perdido et Rendon, mesurant 30 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de 156 pieds 5 pouces et 4 lignes d'après le plan du voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist notaire le 7 octobre 1860, acquis le 17 décembre 1901 de la City Realty Co. Livre des Transferts 184 50.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an à 6 0/0 d'intérêt, les taxes de 1903 devant être payées par l'acquéreur, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Zengel notaire aux frais de l'acquéreur.

22 nov—22 29

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Une grande occasion pour placement ou spéculation dans un des quelques ilets de terre qui reste, près des avenues St Charles et Louisiane.

Mme Louise Hincks vs Mme John Henderson et als

No 70,166—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau 138 rue Carondelet JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 octobre 1903 et signé le 23 octobre 1903, par l'Hon George H Théard juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 336 borné par les rues Howard, Liberté, Harmonie et Pleasant ou Toledano mesurant plus ou moins 302 pieds 9 pouces et 3 lignes à la rue Toledano ou Pleasant 302 pieds 2 pouces et 3 lignes à la rue Harmonie 124 pieds 11 pouces et 3 lignes à la rue Liberté et 126 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Howard.

Ceci est un des quelques ilets de terre qui restent dans cette section de la ville. Cela offre une grande occasion pour spéculation ou placement, car il peut être subdivisé en lots, lesquels peuvent être détaillés avec profit.

La propriété est à un ilet de l'avenue de la Louisiane et à quelques ilets de l'avenue St-Charles et à un chemin de fer électrique sur la rue Howard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Ladite hypothèque devant contenir en plus toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant une stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Fenner, Henderson & Fenner, avocats pour le plaignant.

McCloskey & Benedict, avocats pour les défendeurs.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Choix pour Résidence.

Voisinage Attrayant et Agréable.

Cottage élevé de terre et confortable, avec trois beaux et vastes terrains.

No 1204 rue Ste-Marie à l'encoignure de la rue Camp.

Succession de Joséphine A. Tuma

No 59,099 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune—MARDI le 8 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 19 octobre 1903, et signé en cour ouverte le 23 octobre 1903 par l'Honorable T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire de la succession de Joséphine A. Tuma et pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Camp, Chestnut et St André, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. De Armas voyer daté le 15 novembre 1881 et d'après lequel dit plan ils mesurent en mesure américaine comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Camp et Ste Marie, mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Marie 45 pieds de largeur dans le fond ou plus ... 135 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 135 pieds 8 pouces et 5 lignes de face et profondeur sur la rue du Camp, moins un empiètement sur la ligne du fond dudit lot de 1 pied 7 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp sur 10 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 28 pieds 10 pouces et une ligne de face à la rue Ste Marie sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes: le lot No 2 a 136 pieds, 3 pouces, sur la ligne le divisant du lot No 1 et 135 pieds, 9 pouces, sur la ligne du lot No 3 et ledit lot No 3 a sur la dernière profondeur mentionnée sur la ligne du lot No 2 et 135 pieds, 2 pouces sur la ligne du lot No 4.

Les améliorations comprennent le vaste, substantiel et commode cottage-résidence élevé, désigné comme le No municipal 1204 rue Ste Marie, et contenant un vaste salon, salle à manger, office, cuisine, etc., grandes chambres à coucher bien aérées, chambre à bain avec latrine patentée, vestibule au centre, etc. Le soubassement est bien pavé, suffisamment élevé pour être utilisé pour divers choses, gaz et waterworks, citerne et hangars dans le fond, la propriété est embellie par une jolie pelouse sur la façade et le côté, vaste terrain dans le fond suffisant pour améliorations additionnelles si cela est nécessaire.

Conditions — Un quart ou plus comptant, la balance devant être payée en un, deux et trois ans, et attestés par trois billets garantis par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses de sécurité avec 6 0/0 d'intérêt par an, ou l'acquéreur à son option peut payer le tout comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Conrad G. Collins, notaire. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

W. S. Benedict, Mark M. Boatner et O. H. Simpson, avocats.

25 oct—25—Nov 1 5 8 15 22 29—déc 8

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd".

Bureau 312 Bâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

FOIN FOIN FOIN.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune LUNDI, le 30 novembre 1903 à 11 heures A. M., au dépôt du M. L. & T. R. R. & S. S. Co., à l'encoignure des rues Lafayette et Delta et immédiatement après à l'encoignure des rues Girod et Front, sous l'acte 124 de 1890 à l'enchère publique, il sera vendu 5 cars de chemin de fer chargés de foin comme suit:

1 car chargé de foin S. P. No 60,020 Et M. L. & T. 3,663 consigné à l'ordre de W. L. Edmondson à G. J. Pleasants.

T. N. O. No 31,335 consigné à T. J. Warton.

S. P. Cal. 60,078 consigné à J. T. Gibbons.

K. C. S. 14,151 consigné à B. Hall Cent Co Benedict Com. Co. porteur de B. L. délivrer à T. J. McEvoy.

K. C. P. G. 386 consigné à Benedict Com. Co.

Conditions—Comptant sur les lieux.

21 nov—21 25 30

Succession de Mme Emma Miller, Veuve de Frederick H. Kaul.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69,496—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George ... Kaul administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — ... avocat.

21 nov—21 25 30

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES De Valeur,

Consistant en Magnifiques Sites pour Manufactures,

Ilets de Terre, Sites de Choix pour Résidences,

Cottages Simples et Doubles, POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet.

No 71,717— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 5me jour de novembre 1903 et signé en cour ouverte le 11me jour de novembre 1903 dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet, il sera vendu à l'enchère publique—

1 Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, l'avenue Carrollton, St James (maintenant Pierce) et rue Ulloa désigné comme lots A B C D E sur un plan par Charles Del Isle, voyer daté le 9 octobre 1903 et mesurant comme suit: le lot A mesurant 30' 8" 4'" de face à l'avenue Tulane 30 de largeur dans le fond 110' 4" de profondeur sur la ligne à côté du lot B, et 115' 10" 2 de profondeur et façade à l'avenue Carrollton. Le lot B mesurant 30' 8" 4'" de face à l'avenue Tulane 30 de largeur dans le fond, 110' 4" de profondeur sur la ligne du lot A et 101' 1" sur la ligne du lot C. Lot C mesurant 30' 8" 4'" de face à l'avenue Tulane 30 pieds de largeur dans le fond 101' 10" sur la ligne du lot D et 93' 4" sur la ligne du lot B. Le lot D mesurant 30' 8" 4'" de face à l'avenue Tulane, 30 pieds dans le fond 99' 4" sur la ligne contigue au lot C et 93' 10" sur la ligne du lot E. Le lot E mesurant 34' 1 2 de face à l'avenue Tulane, 93' 10" sur la ligne du lot D et 87' 5" 4'" sur la ligne de côté le plus près de la rue Pierce, 26' 5" dans le fond.

Ces magnifiques lots formant l'encoignure des avenues Tulane et Carrollton, immédiatement vis-à-vis du Parc Athlétique et seront vendus séparément.

2° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane) l'avenue Carrollton, les rues Ulloa et St James (maintenant Pierce), désignés comme lots 18 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 18 mesurant 30' 4" 2'" de face à l'avenue Carrollton par 146' 5" sur la ligne de côté du lot 17 et 145' 3" 7'" sur la ligne du lot 19. Le lot 19 mesurant 30' 4" 2'" de face à l'avenue Carrollton, par 14.' 2" 6'" sur la ligne du lot 20. Le lot 20 mesurant 30' 4" 2'" de face à l'avenue Carrollton par 137' et 1" sur la ligne du lot No 21. Le lot No 21 mesurant 30' 4" 2'" de face à l'avenue Carrollton par 135' 6" 4'" sur la ligne du lot 22. Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Ulloa mesurant 3.' 4" 2'" à l'avenue Carrollton par 13.' 6" 7'" de profondeur et façade à la rue Ulloa. Les améliorations comprenant un joli cottage résidence, bâtisses d'écurie, etc. situé dans le fond du lot premièrement décrit et sera vendu en bloc.

3° Quatorze lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Ulloa, Napoléon (maintenant Hennessey) et Alexander, et le nouveau Bassin ou la rue Julie désigné comme lots 2, 3, 4, 5 et 20 à 28 inclusivement sur un plan par Pilie et Murray architectes, daté le 29 mars 1869 et mesurant d'après le plan par Charles De Isle voyer daté le 5 novembre 1903, comme suit: cent quatre vingt dix pieds, cinq pouces et cinq lignes de face au Nouveau Bassin ou la rue Julie, trois cent trente six pieds trois pouces de face à la rue Alexander, cent quarante sept pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Ulloa, par quatre cent quarante trois pieds sur la ligne de côté le plus près de la rue Napoléon. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage résidence, grande bâtisse d'écurie, dépendances etc. Cette splendide propriété est une des plus belles localités pour un grand site de manufacture exigeant une grande étendue, eau à profusion, etc., à proximité de l'avenue Carrollton et diagonalement vis à vis des moulins de la Raddock Orleans Cypress Co.

4° Un certain ilet de terre (immédiatement dans le fond du ci-dessus), dans l'ilet borné par les rues Napoléon maintenant Hennessey, Ulloa, Alexander et D'Hémécourt, composé de 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement sur un devis par Charles Del Isle, daté le 10 octobre 1903 et mesurant comme suit. Les lots 1 et 2 mesurant chacun 2.' 1" 2'" de face à la rue Napoléon par 125 pieds de profondeur, les lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 29' 1" 1'" de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Napoléon et D'Hémécourt, et mesurant 29' 1" 2'" de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Les lots 12 et 13 mesurant chacun 32' 2" 3'" de face à la rue D'Hémécourt par 159' 10" 3'" de profondeur. Le lot 14 formant l'encoignure des rues d'Hémécourt et Alexander et mesurant 29' 1" 2'" de face à la rue Alexander, par 125' 0" 1'" de profondeur, les lots 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 29' 1" 1'" de face à la rue Alexander par 125' 0" 1'" de profondeur. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 29' 1" 2'" de face à la rue Alexander par 125 pieds et une ligne de profondeur. Les lots 25 et 26 mesurant chacun 32' 2" 3'" de face à la rue Ulloa par 159' 10" 3'" de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant cottage résidence, bâtisses d'écurie etc.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Claude, Ste Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et St Claude, désigné par le No 1 et mesurant 27 pieds de face à la rue Dumaine sur 75 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue St Claude. Les améliorations portent les Nos municipaux 1128-1140 rue Dumaine consistant en un joli et confortable cottage double rapportant de beaux revenus à proximité de tous les agréments, lignes de chars électriques, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance payable en un et deux ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des billets ou de quelque autre partie et toutes les autres clauses usuelles dans un acte de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant JOSEPH BACHET, notaire.

N. VIGNAUD, avocat pour les plaignants.

JOHN G. ROBIN, avocat pour la défenderesse.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 16 17

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Premier District.

J. C. Perkins vs H. C. Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,112—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Lizzie Holmes défendant (in rule) et en faveur de H. C. Green, plaignant (in rule) à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans cette ville situé dans le Premier district municipal de cette ville dans l'ilet No 611 borné par les rues Banks, Dupré, Bandin et White, ledit lot est désigné par le No 8 et mesurant trente et un pieds six pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Bureau des aliénations livre 103 folio 285

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson avocat pour le plaignant

24 nov—28 30—déc 4 11 18 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius C. Werner vs Mme Mary Holly

Veuve par premier mariage de John Quave, veuve par second mariage de Domingo Negrotto Sr. et femme par troisième mariage de Frederick Berk et Frederick Berk son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 72,015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 31 décembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêt et propriété, étant une moitié indivise de Mme Mary Holly, veuve en premier mariage de John Quave, veuve en deuxième mariage de Domingo Negrotto Sr. et femme en troisième mariage de Frederick Berk, dans et aux propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement — Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet ... Nouvelle Orléans ... lesquels lots sont désignés par les Nos deux, trois, quatre, cinq, six et sept, et mesurant comme suit: Le lot No deux mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de cent soixante douze pieds.

Le lot No trois mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de deux cent quatre pieds, le lot No quatre mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de cent vingt pieds, le lot No cinq mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé et formant l'encoignure de la rue Monroe et du Chemin Coquillé, et le lot No six mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de cent quatre vingt pieds.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet (No 153) borné par les rues Laurel, Annonciation, Peniston et Amelia, lequel lot est désigné par le No 5 et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel, vingt neuf pieds deux pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds.

Troisièmement — Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet (No 326) borné par les rues Liberté, Howard, Philippa et Jackson, lequel lot est désigné par le No dix et mesurant trente pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent trente huit pieds.

Quatrièmement—Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville et est désigné par le No 54.. et borné par les rues Edinburgh, Washington, Short et Seizième et mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Short et Washington et deux cent soixante quinze pieds de face sur chacune des rues Edinburgh et Seizième.

Cinquièmement—Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le septième district de cette ville, et est désigné par le No 5.. et borné par les rues Short, Edinburgh et Seizième et l'avenue Carrollton.

Sixièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 411 borné par les rues Magnolia, Clara, Julia et Cypress, lequel lot est désigné par le No quatre et mesurant vingt cinq pieds de face rue Julia sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant.

27 nov—27—déc 4 11 18 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison assortis, etc

Mme Veuve C. Levy vs A. J. Trone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,984—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 décembre 1903 à 10 30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un grand lot assorti de meubles de maison, nattes, divers, etc. d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. J. Dorand avocat pour la plaignante

25 nov - 25—déc 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de grande propriété de valeur améliorée du Deuxième District

Cesar Pio vs F. D. Mazzei.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 71,026. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 décembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 203, borné par les rues Marais, Tonti, St Philippe et l'avenue des Ursulines, désignés par les Nos 4, 5 et 9 attenant l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue des Ursulines, sur quatre-vingt douze pieds, huit pouces et deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le lot quatre formant l'encoignure de la rue Tonti et de l'avenue des Ursulines.

2° Un certain lot de terre situé dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, faisant anciennement partie des lots ci-dessus Nos 4, 5 et 9 dans le fond, et mesurant six (6) pieds de face à la rue Tonti et quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Chas Louque, avocat pour le plaignant.

20 nov—20 27—déc 4 11 18 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du Septième District

Henry Hemel vs Mme Delia Carlisle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71,638 — En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Delia Carlisle, femme de Salvadore Demalia, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 décembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Dante, Sycamore, Cambronne et Mobile, ladite portion de terre étant une portion du lot No 9 faisant face à la rue Dante commençant à cent soixante douze pieds de l'encoignure des rues Dante et Sycamore et courant vers la rue Mobile, ayant trente cinq pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Rufus E. Foster, avocat pour le plaignant

21 nov—21 27—déc 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante de Propriétés dans les Premier et Quatrième Districts

Pour être Offertes et Vendues en Entier.

F. Rivers Richardson vs William Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,039—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 décembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine demi portion d'un lot de terre, située dans le faubourg Lacourse dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 96 maintenant ilet No 241, nouveau plan de ville, borné par les rues Melpomène, Thalie, Baronne et Carondelet, lequel dit demi lot mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant la moitié d'un lot désigné par les numéros 10 et 11 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer daté le 28 mars 1845, déposé en l'étude de A. Ducatel, alors un notaire dans cette ville, comme plan No 11 de son livre de plans No 3, lequel dit demi lot est celui le plus près de la rue Baronne.

2 Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 237 nouveau numéro municipal, borné par les rues St-André, Carondelet, Joséphine et l'avenue St Charles. Ledit lot est désigné par le numéro quatre sur un plan fait par L. Reizenstein, le 6 avril 1868, déposé pour référence en l'étude de Pierre C. Cuvillier, anciennement ... cette ville, et mesure trente trois pieds huit pouces de face à la rue St André, cent quarante huit pieds six pouces sur la ligne le divisant des lots Nos 1, 2 et 3 et cent quarante sept pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 5.

3 Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Howard et Freret, et désignés comme lots Nos 10 et 11, sur un plan fait par Pilié et Depouilly, ingénieurs civils, daté le 22 janvier 1866, et déposé en l'étude de T. O. Stark comme plan No 205, le lot No 10 mesurant seize pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Freret sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds dix pouces, entre lignes parallèles, le lot No 11 mesurant seize pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Freret sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds dix pouces, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Howard et Freret et désigné comme lot No 13 sur un plan fait par Pilié et Depouilly, ingénieurs civils, daté le 22 février 1866, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire comme plan No 205, ledit lot mesurant dix huit pieds de face à la rue Freret par une profondeur de quatre vingt dix huit pieds dix pouces entre lignes parallèles.

5° Un lot de terre situé dans le faubourg Gravier, maintenant le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Ste Marie, maintenant Locust, St Mark, maintenant Magnolia, Hevia, maintenant Lafayette, et Poydras, désigné comme lot No 15 sur un plan fait par L. Bringier, voyer général, le 28 décembre 1836, annexé à un acte passé pardevant C. Pollock, ancien notaire, daté le 23 février 1837. Ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Marie, maintenant Locust, sur cent vingt deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur.

6° Un lot de terre dans l'ancien Faubourg Gravier, maintenant le premier district de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Ste Marie, maintenant Locust, St Mark maintenant Magnolia, Hevia, maintenant Lafayette, et Poydras, désigné comme le lot No 16 sur un plan fait par L. Bringier, voyer général, le 28 décembre 1836, annexé à un acte pardevant C. Pollock, ancien notaire daté le 23 février 1837. Ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Marie maintenant Locust, sur cent vingt deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur.

7° Un certain morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, (anciennement Faubourg Saulet), dans l'ilet No 37 (maintenant l'ilet No 276) sur le nouveau plan municipal, borné par les rues Dryades, Calliope, Remparts (Hercules) et l'avenue Howard, anciennement Promenade Triton ou la rue Delord, ledit lot ou portion de terre mesurant, en mesure américaine, plus ou moins, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Dryades sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit morceau ou portion de terre étant formée de la portion la plus près de l'avenue Howard de ce plus grand lot original, désigné comme le lot No Un dudit ilet formant l'encoignure des rues Dryades et Calliope, et mesurant soixante pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur, le tout en mesure française, et lequel dit lot No Un a été divisé dans deux lots numérotés Quatre et Cinq mesurant en mesure américaine, comme suit: Le lot No 4, trente-cinq pieds de face à la rue Dryades, et le lot No 5 vingt huit pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur pour chacun des lots entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes.

8° Un certain lot ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le premier district de cette ville, anciennement Faubourg Saulet, dans l'ilet No 37, maintenant ilet No 276 sur le nouveau plan municipal, borné par les rues Dryades, Calliope, Remparts (anciennement Hercules) et l'avenue Howard (anciennement Promenade Triton ou rue Delord), lequel lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Dryades et Calliope et mesurant en mesure américaine plus ou moins trente un pieds trois pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur et façade à la rue Calliope entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes, et est cette portion à et formant l'encoignure des rues Dryades et Calliope du lot original No 1 dans ledit ilet No 37, maintenant No 276, mesurant en mesure française soixante pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Calliope entre lignes parallèles, lequel dit lot original No 1 a été divisé dans deux lots de terre désignés comme lots 4 et 5 et mesurant en mesure américaine le lot No 4 trente cinq pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et le lot No 5 vingt sept pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Dryades sur ladite profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes les dites ci-dessus décrites propriétés et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Rufus E. Foster, avocat pour le plaignant

20 nov—20 21 27—déc 4 11 18 24

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités, résultats.

Bureau: 633 Place Commerciale

2fev—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1903.

S. D. Moody & Co. Limited vs Young Pelican Mutual Benevolent Association.

No 60,657 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A qui cela peut concerner:

Attendu que en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai provisoirement saisi, et pris en ma possession la propriété ci-après décrite, à savoir: La propriété appartenant à la Young Pelican Mutual Benevolent Association, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Lopez, Salcedo et la Promenade Carondelet, étant les lots Nos un et deux faisant face à la rue Lopez mesurant ensemble cinquante et un pieds trois pouces et trois lignes, plus ou moins, de face à la rue Lopez sur une profondeur entre lignes parallèles de cent un pieds dix pouces, et le lot No dix faisant face à la rue Salcedo, mesurant trente cinq pieds plus ou moins de face à la rue Salcedo sur une profondeur entre lignes parallèles de cent un pieds dix pouces et quatre lignes sur laquelle propriété les plaignants dans l'affaire ci-dessus, d'après la pétition enregistrée par eux, réclament un lien, privilège et droit d'hypothèque comme suit:

Dans la somme de $105.73 avec 6 0/0 d'intérêt par an du 10 décembre 1896 jusqu'au paiement, $1.50 frais d'enregistrement du certificat dans le bureau des hypothèques et tous les dépens, etc., sur la propriété ci-dessus décrite comme lots Nos Un et Deux faisant face à la rue Lopez et dans la somme de $65.66 avec 6 0/0 d'intérêt par an du 9 novembre 1896 jusqu'au paiement, $1.50 coût d'enregistrement du certificat au bureau des hypothèques et tous les frais etc., sur la propriété ci-dessus décrite comme lot No Dix faisant face à la rue Salcedo. Et attendu que sur ladite propriété ci dessus les plaignants réclament un lien, privilège et droit d'hypothèque, a été abandonnée par le propriétaire, et les officiers et membres de ladite Young Pelican Mutual Benevolent Association, les défendeurs dans l'affaire ci dessus, où les propriétaires de ladite propriété sont inconnus dudit plaignant et qu'aucun bureau de ladite association n'a pu être trouvé; et qu'aucun officiers, directeurs ou membres de ladite association n'ont pu être trouvé sur lesquels citation pouvait être servie, ou aucune personne représentant ladite Association.

Maintenant c'est pourquoi avis public est par le présent donné à n'importe laquelle et toutes personnes intéressées dans la propriété ci dessus de se présenter et répondre dans les quinze jours, conformément avec les articles 292 et 293 du "Revised Code of Practice" à la pétition présentée par les plaignants dans le procès ci-dessus.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Beck, Walshe & Beck, avocats pour les plaignants

14 nov—14 16 21 29

ANNONCE JUDICIAIRE

George Muntz vs The Jefferson Railway Co.

VINGT HUITIEME COUR JUDICIAIRE de District pour la paroisse Jefferson—No 2..5—En vertu d'un writ de fieri facias contre George Muntz à moi adressé par l'Honorable Vingt huitième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 7 décembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de George Muntz dans et à un procès intitulé George Muntz versus Algiers and Gretna Street Railway Company et al—No 67,124 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane—et maintenant No 14,640 du dossier de la Cour Suprême de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Alfred E. Billings, avocat.

25 nov—25 26 30—déc 3 7

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd,"

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m mar jeu dim

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Victor Dielenschneider et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,225 —Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Victor Dielenschneider administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. Guilbault avocat. 28nov—28—déc 2 7

Succession de S. F. Burnett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,978 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Cunningham et Cunningham, avocats.

28 nov—28—déc 2 7

Succession de John F. Quinlan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71,132—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Eugenia Trinchard, veuve de John F. Quinlan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

A. Guilbault avocat

25 nov—25 29—déc 4

Succession de Arthur F. Wheeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,034 Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats

24 nov—24 28—déc 3

Succession de Aug Roy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72,029—Division C—Attendu que Mme Caroline Suarez, veuve de Aug Roy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Aug Roy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Dart & Kernan avocats. 21 nov—21 25 30